



Département du Morbihan

CAUDAN, le 12 septembre 2017

**MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE PONT-SCORFF  
4 PLACE DE LA MAIRIE  
56620 PONT-SCORFF**

Votre correspondant : Patrick COLLET  
[directiongenerale@caudan.fr](mailto:directiongenerale@caudan.fr)

Vos références : [dgs@pontscorff.bzh](mailto:dgs@pontscorff.bzh)

N° 228/2017

Objet : Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire et cher Collègue,

Par courrier en date du 5 septembre dernier, vous m'avez fait parvenir, pour avis, le dossier « arrêté » de révision du plan local d'urbanisme.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai pas d'observation particulière à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,  
Conseiller départemental

  
**Gérard FALQUERHO**